

AIR COMPRIMÉ • TUYAUTERIE • ÉQUIPEMENTS

Votre installation. Notre expertise.

Installation, mise en service et accompagnement pour vos installations sous pression au Québec.

De l’installation au suivi documentaire

Un accompagnement spécialisé avec Contracteurs Armserv.

COMMENT ARMSERV VOUS ACCOMPAGNE

01 **Installation et mise en service**

Armserv dispose d’un programme de contrôle qualité (PCQ) et de toutes les licences requises reconnues par la RBQ. Son expertise couvre les systèmes complets d’air comprimé : tuyauterie, filtration, sécheurs et compresseurs, y compris l’installation et la mise en marche sous pression selon les exigences applicables.

02 **Déclaration des équipements**

Armserv déclare à la RBQ les réservoirs de plus de 42,5 litres, afin que l’exploitant-utilisateur reçoive le certificat d’approbation d’appareil sous pression à conserver dans le registre de l’entreprise. Armserv accompagne aussi la déclaration ou la régularisation des équipements existants.

03 **Registre et mise à niveau**

Armserv aide à créer et à tenir à jour le registre des appareils sous pression et accompagne la mise à niveau des équipements et de la tuyauterie selon les exigences applicables de la RBQ.

COMPRENDRE LA RBQ

La Régie du bâtiment du Québec encadre la construction et les installations sous pression pour protéger le public et les travailleurs. Elle inspecte les installations des exploitants-utilisateurs, enregistre les approbations d’équipements et inspecte les programmes de contrôle qualité des installateurs reconnus.

Votre rôle comme exploitant

Exploiter et entretenir les équipements conformément à la Loi sur le bâtiment, au Règlement sur les installations sous pression et aux codes et lois applicables. Conserver les documents d’approbation et tenir un registre à jour, disponible sur les lieux pour consultation par la RBQ.
Consulter les obligations de l’exploitant-utilisateur →

Parlons de votre installation.

Contactez l’équipe de Compresseurs Québec.

Nous joindre →